

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

MAIL : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2022.097

Marmande, le 14 octobre 2022

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER LOLYA / CHENE VERT MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Lieu : Gymnase école de Lolya

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 21h00

En présence de : M. le Maire, M. Michel MILHAC, élu référent du quartier, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, M. Jean-Claude BOURBON, élu référent du quartier en charge à la sécurité, la tranquillité publique et les anciens combattants, M. DUBRANA élu en charge à la propreté, aux marchés. Aux cimetières et aux déplacements, M. BROSOLO technicien référent au plan vélo.

7 habitants

Service Citoyenneté : Karine DEWILDE, Alain GAILLARD

M. BOURBON remercie l'assistance puis fait la présentation des personnes présentes à cette réunion dont la présence de M. le Maire.

Voici les sujets présentés :

- Présentation de la CVCB
- Information municipale : déchetterie ZA du Chêne Vert
- Divers – parole libre

1- Présentation de la CVCB

M. DUBRANA présente le projet de la CVCB qui a déjà vu le jour sur la rue Jean GOUJON (derrière le supermarché du SUPER U).

PROJET de Chaussée à Voie Centrale Banalisée: CVCB



Ce type de voie préférentielle pour les cyclistes est référencée comme une zone de partage.

Pour cela il est important de communiquer largement à destination des cyclistes et des conducteurs de véhicules motorisés.

► Un deuxième aménagement de ce type est prévu sur l'axe de la RD 708 **avenue des Martyrs de la résistance** d'une longueur de 670 mètres depuis le rond-point du Chêne Vert jusqu'au rond-point de Lolya.

Cet itinéraire permettra une liaison sécurisée pour les cyclistes en reliant deux itinéraires cyclables existant à savoir : Avenue Flemming et Lolya.



M. BROSOLO, responsable du plan vélo, présente le projet « Vélo cartable »

► un nouvel itinéraire, sous le nom de « **Vélo cartable** » est en création depuis la mi-septembre 2022. Il s'agit d'un traçage au sol par des pictogrammes sur le côté droit de la chaussée qui signale la présence de cyclistes. Les cyclistes pourront être identifier par des gilets bleus.



Circuit « vélo cartable »



Ce tracé est destiné plus particulièrement aux scolaires puisqu'il cible plusieurs établissements par une boucle aller – retour sur la ville en passant par le Centre-Ville.

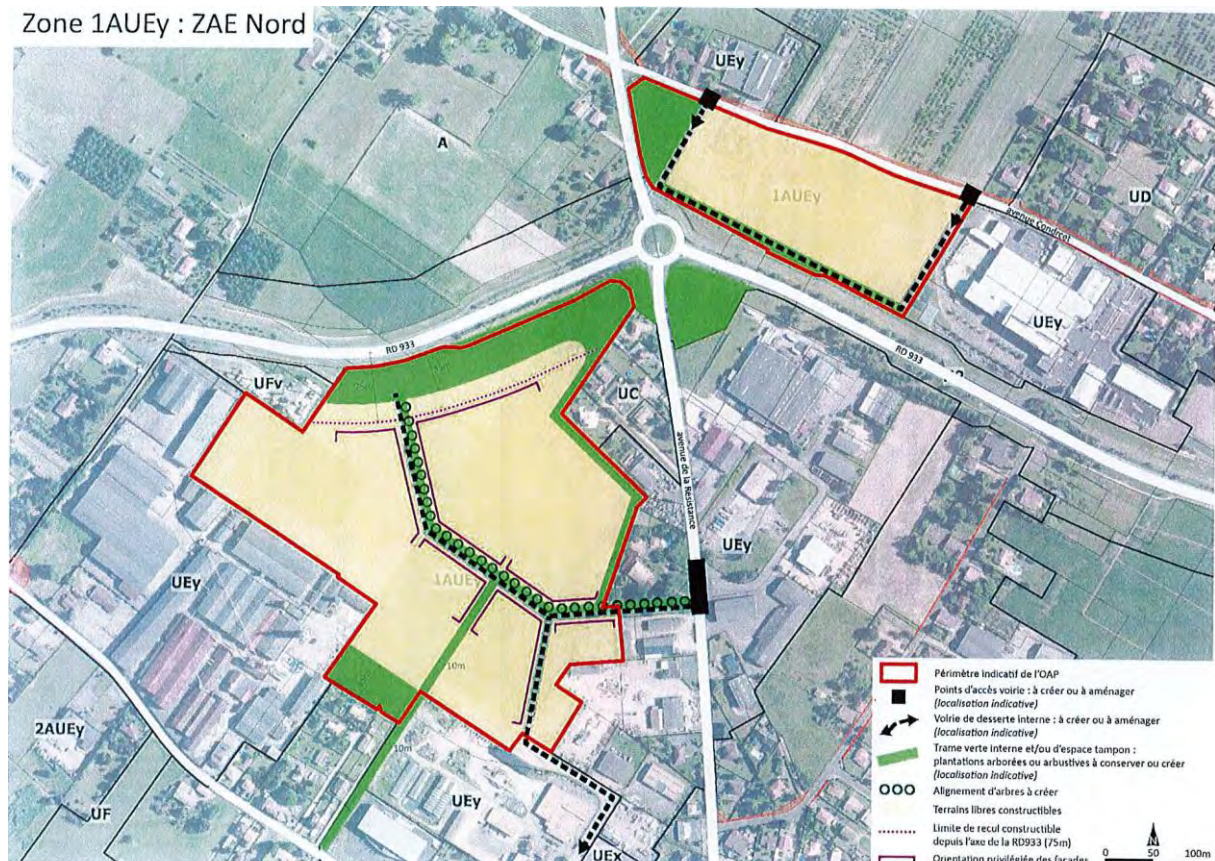
Il ne s'agit pas là non plus d'un « itinéraire dédié » aux vélos car encore une fois les axes par leurs largeurs ne permettent pas ces aménagements.

C'est donc une information à destination des automobilistes afin d'alerter sur la présence des cyclistes et ainsi adopter un comportement adapté au partage de la rue.

Autres actions à venir :

- ▶ L'aménagement de la rue Creuzet
- ▶ L'aménagement cyclable sur le boulevard inter quartiers en lien avec VGA
- ▶ La réflexion sur la sécurisation pour les vélos de l'axe Paul Gabarra et du pont Renaud Jean en lien avec VGA
- ▶ La sécurisation d'un itinéraire de liaison entre la Voie Verte Casteljaloux – Marmande et le centre-ville en lien avec VGA
- ▶ La création de la Trans Marmande Express dans le cadre des travaux ANRU pour le renouvellement du parc central de la Gravette.

2- Information municipale : déchetterie – ZA du Chêne Vert



M. MILHAC démarre son élocution en présentant le nouveau projet d'une déchetterie sur le quartier (plan ci-joint).

Le lieu de cette nouvelle plate-forme sera derrière le CTM (centre technique municipal).

M. le Maire prend le relais en donnant quelques explications à l'assistance et en toute transparence.

Ce projet est de la compétence de VGA. Le choix initial de ce concept était sur la ville de Tonneins. Malgré l'impossibilité de trouver un terrain, le choix s'est rabattu sur la ville de Marmande.

Après en avoir discuté avec le Président de VGA, M. BILIRIT, le Maire de Marmande a vendu la parcelle de terrain pour 1 euro symbolique à VGA.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de stockage des déchets. Des camions viendront récupérer les déchets tous les jours pour les transporter à la déchetterie de Charrié (Magdeleine) ; résultat pas d'odeur olfactive.

L'entrée s'effectuera du côté de la rue du Chêne Vert et la sortie sur la D709, l'avenue des Martyrs de la Résistance.

La déchetterie de Charrié sera à court terme fermée ainsi que celle de Sainte Bazeille.

Pour avancer sur ce dossier, M. le Maire explique le fonctionnement de la « taxe incitative ».

Cette taxe sera prise en compte au levé du container par le camion poubelle. La première année les levés seront comptabilisés mais pas taxés.

Par contre la deuxième année chaque levé sera comptabilisé puis facturé au propriétaire du container. D'où la nécessité de rentrer son container pour éviter toute surprise.

Pour mettre en place cette taxe, tous les containers auprès des particuliers seront remplacés par des containers pucés.

M. MILHAC propose aux habitants de prendre contact avec lui pour tous renseignements. Les rendez-vous seront pris par le service Urbanisme.

Une habitante demande à M. le Maire :

« Est-ce-que la nouvelle déchetterie fonctionnera le dimanche ? »

M. le Maire répond qu'elle fonctionnera le dimanche matin.

Il est recommandé à chaque habitant de s'approprier le tri-sélectif pour faire des économies. Moins de déchets à traiter = baisse des coûts.

Certains habitants utilisent le broya, d'autres le composteur en lien avec la diminution des détritux.

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler ses déchets.

Cette nouvelle plate-forme sera effective horizon 2023 – 2024.

3- Divers – parole libre

Des habitants soulèvent le problème des déplacements sur les trottoirs de l'avenue de la Résistance.

M. le Maire propose à l'assemblée d'enlever les arbres ainsi que le carré béton sur un côté de l'avenue des Martyrs de la Résistance.

Outre le fait que certains véhicules stationnent sur les trottoirs, M. BOURBON répond que le problème sera pris en compte par la police municipale. Le

service compétent verbalisera les propriétaires des véhicules en infraction au code de la route.

L'assemblée dénonce le mauvais état des trottoirs. M. le Maire répond qu'une étude est en cours pour enherber certains trottoirs. Toujours en termes de propreté, une réflexion est en cours avec l'association Envi+ (association d'insertion sociale).

Une habitante de la rue P. Seveilhac interpelle les élus sur le fait qu'un chien s'échappe de son enclos et perturbe le voisinage par ses aboiements.

M. BOURBON répond que la police municipale sera informée de cette problématique.

Au sein de la rue Lamartine, une table de ping-pong a disparu. Une habitante demande la réinstallation de cette dernière.